



Session du samedi 28 mars 2015

**Avis du Conseil culturel sur le bordereau
du Conseil régional de Bretagne :**

« Document d'orientations des formations professionnelles »

La loi de refondation de l'école de la République confie à la Région une nouvelle compétence en matière d'élaboration de la carte des formations professionnelles. L'élaboration de cette carte tient compte des orientations stratégiques régionales, dont celles relevant de la politique linguistique, et s'appuie sur une connaissance partagée de l'évolution des secteurs et des métiers en Bretagne, et de leur impact sur les besoins en compétences et de l'offre de formation qualifiante régionale. Ce document servira de cadre de référence pour l'ensemble des établissements de formation initiale, voie scolaire apprentissage, public et privé sous contrat, pour l'élaboration de leurs projets de formation pour la rentrée 2016.

Sur les 22 domaines de formation retenus, trois semblent plus particulièrement concerner le champ couvert par le Conseil culturel de Bretagne : hôtellerie-restauration-tourisme, métiers d'art, sport-animation.

Après examen de ceux ci, le Conseil culturel de Bretagne en approuve pleinement le contenu. Il suggère d'une façon générale que les élèves et apprentis puissent bénéficier d'une méthodologie adaptée et transférable basée sur une documentation (brochure, DVD, lien internet...) leur permettant d'acquérir un minimum de connaissances en matière de langues et cultures régionales.

Il souhaite vivement aussi qu'une attention particulière soit portée à la valorisation des savoir-faire spécifiques à la Bretagne dans le secteur des métiers et artisanat d'art. Il se réjouit de constater que le sport constitue désormais en Bretagne un gisement d'emplois significatif (21 000 emplois en équivalent temps plein), étant entendu que les 6 400 animateurs socioculturels comptabilisés ne sont pas tous dédiés aux activités sportives, comme leur dénomination du reste l'indique.

Par ailleurs, le Conseil culturel de Bretagne rappelle au Conseil régional de Bretagne la nécessité de mettre en place une politique volontariste de formation professionnelle en langues de Bretagne dans les 22 domaines cités.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 44

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstentions : 0